Commune de

54150 LES BAROCHES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie 5 rue de l'Eglise

54150 LES BAROCHES

Convocation du 19 Octobre 2026
Affichée le 19 Octobrel 2026

Du Samedi 24 Octobre 2026 à 10h00

Mairie de LES BAROCHES salle du Conseil .

Etaient Présents :
Mesdames Sara ALFANO, Julie ANSELM, Christine BAUCHEZ, Amandine ZAVATTIERO
Messieurs Jean Noel BLASINSKI, Jean François DANTONNEL, Mattéo GENCO, Benoit LEXA, Maxime MAYOT, Goran TONCEV

Absente : Madame Aude SZYMANSKI a donné procuration à Madame Amandine ZAVATTIERO

Présents : 10/11

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un représentant au Conseil de la société Orne THD
2. Recensement des immeubles affectés par des fissures causées par la période de sécheresse de 2026
3. Validation des devis pour nettoyage des bois (entreprises remplaçant l'entreprise mandatée par ONF qui n'est pas intervenue)
4. Renouvellement du permis de chasse
5. Etat d'assiette ONF 2026 2027
6. Validation de l'adhésion à INTRAMUROS (cout annuel 576 €)
7. Validation des devis de la société RIANI pour pose et dépose des décorations de Noel
8. Validation des options sur travaux sur Eclairage Public
9. Retrait du poteau incendie sur terrain de jeux
10. Lancement d'une réflexion sur projet de réaménagement du terrain de foot et de l'aire de jeux entre les deux villages .
11. Participation Citoyenne (Sécurité des Villages)
12. Organisation de la journée de la St Nicolas et de la remise des colis aux personnes âgées
13. Point sur travaux
14. Admissions en non valeur des créances
15. Mise à disposition partielle du secrétaire de mairie .

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/11/2026 à 10h59
Réference de l'AR : 054-215400482-20261024-PV_24_10_26-DE
Affiché le 05/11/2026 ; Certifié exécutoire le 05/11/2026

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Baroches
https://www.intramuros.org/les-baroches/documents_administratifs/86958

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Baroches
https://www.intramuros.org/les-baroches/documents_administratifs/86958

Point rajoutés à l'ordre du jour sur proposition du maire avec l'accord de tous les membres présents

16 achat réfrigérateur pour la salle St Eloi

17 Location de la salle St Eloi

A 10H00, la séance du Conseil Municipal est ouverte par Madame Christine BAUCHEZ , Maire qui procède à l'appel

Désignation d'un secrétaire Mattéo GENCO

Approbation du Compte Rendu du Conseil du 27 juin 2026 par 10 voix

1. Désignation d'un représentant au Conseil de la société Orne THD

Appel de candidature / Mr Mattéo GENCO propose d'être le représentant de la Commune aux réunions de Conseil et Assemblées Générale de la société ORNE THD dont la Commune est actionnaire .
Personne d'autre n est candidat .
Mr M GENCO est donc désigné représentant de la Commune de LES BAROCHRS auprès de la société ORNE THD ; Madame Christine BAUCHEZ est désignée suppléante .

Vote favorable 11/11

2. Recensement des immeubles affectés par des fissures causées par la période de sécheresse de 2026

Le maire donne connaissance du courrier du préfet en date du 9 septembre 2026 précisant que les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qu'à compter de janvier 2027 .

Deux demandes ont déjà été reçues en mairie , le Conseil décide d'informer les habitants sur la nécessité de déclarer en mairie les dégâts résultant de la sécheresse de l'année 2026 sur leurs immeubles

La Commune effectuera ensuite une déclaration sur le site Internet dédié

Vote favorable 11/11

3. Validation des devis pour nettoyage des bois (entreprises remplaçant l'entreprise mandatée par ONF)

Les travaux commandés depuis plusieurs mois à ONF n'étant pas réalisés, le Conseil confirme confier les travaux à la société ESPACE Lor (travaux avec une Travepareurse) dans la forêt Communale notamment au lieudit Tranchée du petit .
Le devis établi représente une somme HT de 1848 € soit 2217.60 € TTC , ce devis est validé .

Vote favorable 11/11

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/11/2026 à 10h59
Réference de l'AR : 054-215400482-20261024-PV_24_10_26-DE
Affiché le 05/11/2026 ; Certifié exécutoire le 05/11/2026

4. Renouvellement du permis de chasse

Le bail de chasse avec l'ACCA de LES BAROCHES est expiré depuis le 30 Juin 2026 ; le Conseil renouvelle ce bail pour une durée de 9 ans à compter du 1er juillet 2026 aux mêmes conditions financières . (indexation annuelle des baux de chasse) et donne pouvoir au maire pour signer le nouveau bail

Vote favorable 11/11

5. Etat d'assiette ONF 2026 2027

Le Conseil valide l'état d'assiette proposé par l'ONF à savoir les UG 35p, 15a2,14a1,33a1,13a2,10a2,16a2,18a2 et 27a3, décide de demander à ONF un devis pour la surveillance de l'exploitation des grumes et de solliciter d'ONF de prendre les mesures favorables à l'accès et la sécurité des affouagistes.
Le Conseil autorise la vente par ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement faisant l'objet d'un avis conforme du maire
Pour les autres produits, partage sur pied entre les affouagistes , le Conseil désigne comme bénéficiaires solvables : Messieurs Mattéo GENCO, Jean Françis DANTONEL et Simon BLASINSKI et décide de maintenir à 8.50 € le stère de bois la taxe d'affouage , décide de répartir l'affouage par tête .

Vote favorable 11/11

6. Validation de l'adhésion à INTRAMUROS (cout annuel 576 €)

Afin de favoriser la communication aux habitats de la Commune, le Conseil décide de mettre en place l'application INTRAMUROS pour un coût annuel de 576 € (96 € pour l'année 2026)

Vote favorable 11/11

Validation des devis de la société RIANI pour pose et dépose des décorations de Noel

Point ajourné

7. Validation des options sur travaux sur Eclairage Public

Le devis de la société RIANI avait été retenu pour la pause de leds sur tous les points lumineux du village au prix de 77 583.77 € par délibération du Conseil Municipal .

Des subventions ont été sollicitées notamment la DETR mais n'ont pas été suivies de réponses favorables
Le dossier a été transmis au SDE 54 qui a sollicité quelques modifications techniques ; un nouveau devis a été établi par l'entreprise RIANI est de 46 691,33 . Le Conseil décide de passer commande des leds pour tous les points lumineux de Génaville et Les Baroches pour le montant HT de 38 309.44 € soit46 691.33 € TTC. Il décide également de solliciter pour ce projet le fonds de concours d'OLC à hauteur de 50 % du montant devis et la participation financière du SDE 54

Vote favorable 11/11

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/11/2026 à 10h59
Réference de l'AR : 054-215400482-20261024-PV_24_10_26-DE
Affiché le 05/11/2026 ; Certifié exécutoire le 05/11/2026

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Baroches
https://www.intramuros.org/les-baroches/documents_administratifs/86958

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Baroches
https://www.intramuros.org/les-baroches/documents_administratifs/86958

8. Retrait du poteau incendie sur terrain de jeux

Ce poteau n'étant plus utile il est décidé son retrait dans les meilleurs délais, de même ; l'eau sera coupé au niveau du regard enterré près de l'ancien terrain de football.

Vote favorable 11/11

9. Lancement d'une réflexion sur projet de réaménagement du terrain de foot et de l'aire dejeux entre les deux villages

Après discussion, il est décidé de solliciter des devis pour la construction d'un city stade, la création d'un terrain de pétaque et la plantation d'arbres .
Compte tenu des vols constatés sur l'aire de jeux, il sera également sollicité des devis pour de la vidéo protection .

Vote favorable 11/11

10. Participation Citoyenne (Sécurité des Villages)

Il est décidé de solliciter de nouvelles candidatures pour être référent auprès de la gendarmerie .

Vote favorable 11/11

11. Organisation de la journée de la St Nicolas et de la remise des colis aux personnes âgées

Il est décidé d'organiser le samedi 5 Décembre 2026 à la salle St Eloi un gouter pour tous les habitants de la Commune ; les friandises de la St Nicolas et les colis aux Anciens seront distribués à cette occasion .
Concernant les colis aux Anciens il est décidé, pour l'année 2026, de les offrir aux personnes de plus de 70 ans .

Pour les friandises offertes aux enfants et le colis, il est décidé de favoriser l'achat de produits locaux .

12. Point sur travaux

Les travaux sur les bâtiments communaux sont achevés . Les prochains travaux importants seront le passage en leds de tout l'éclairage public .
Il est relevé des fissures sur le chemin piéton reliant GENAVILLE à LES BAROCHES et de fortes dégradations de la route Communale vers Immonville refaite à l'automne 2025 . Il est décidé de solliciter les entreprises ayant réalisé ces travaux pour un constat et des propositions de réparation et remise en état .

Vote favorable 11/11

13. Admissions en non valeur des créances

Le Conseil accepte l'admission en non valeur des créances suivantes :

- Trésorerie de BRIEY : 0.01 € (frais acte de cession de terres à Mr VALTIN en 2020)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/11/2026 à 10h59
Réference de l'AR : 054-215400482-20261024-PV_24_10_26-DE
Affiché le 05/11/2026 ; Certifié exécutoire le 05/11/2026

- OLC 300 € location salle St Eloi pour périscolaire septembre 2020 pour 300 € et location Octobre 2020 pour 300 €
- Département 87 € protection fonctionnelle des élus 2020(erreur double paiement)
- Mr Arnaud Frédéric 0.26 € coupe de bois 2024

Vote favorable 11/11

14. Mise à disposition partielle du secrétaire de mairie .

Le maire sollicite la mise à disposition du secrétaire comptable de mairie au Syndicat Intercommunal Fourrière Joli Bois de MOINEVILLE pour 3 heures par semaine à compter du 26 Octobre 2026. Le SMIVU remboursera à la Commune chaque trimestre le coût total (salaires + charges) des heures de mise à disposition .

Le Conseil décide également d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires payable aux agents relevant de la filière administrative et aux agents contractuels de droit public de la collectivité .
Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale .
Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaires de l'agent dans la limite de 35 heures . Au-delà elles sont calculées selon la procédure normale décrite au décret n°2002-60
Le paiement des indemnités fixées par la délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.
Les indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou le corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire .
Les crédits correspondants seront prévus au budget

Vote favorable 11/11

15. Achat réfrigérateur pour la salle St Eloi

Le réfrigérateur double porte de la cuisine de la salle St Eloi a montré des défaillances , cet appareil a plus de 20 ans et est utile lors des repas organisés dans la salle ; il est donc décidé d'acheter un nouvel appareil . le devis établi par METRO au montant HT de 1 899 soit TTC 2 105 incluant une extension de garantie de 5 ans est validé . Mr GENCO précise qu'il est possible qu'une remise soit accordée par METRO pendant une période de promotion (remise de près de 400 €) .

Vote favorable 11/11

Location de la salle St Eloi

Après avoir constaté de multiples difficultés avec les locataires, considérant les travaux de remise en état effectués, considérant la vocation de cette salle à permettre les animations des associations de la Commune de Les Baroches et le service à sa population , le Conseil décide de réserver la location de la salle St Eloi aux seuls habitants de la Commune de Les Baroches .

Le tarif de location est fixé à :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/11/2026 à 10h59
Réference de l'AR : 054-215400482-20261024-PV_24_10_26-DE
Affiché le 05/11/2026 ; Certifié exécutoire le 05/11/2026

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Baroches
https://www.intramuros.org/les-baroches/documents_administratifs/86958

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Baroches
https://www.intramuros.org/les-baroches/documents_administratifs/86958

- 300,00 € pour la période du 1er mai au 30 septembre pour un week end (du vendredi 12 h au lundi 12 h)

- 400,00 € pour la période du 1er Octobre au 30 avril

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1er avril 2027.

Les associations du Village (AFR, U3F, RECRE' ACTION) bénéficieront de la mise à disposition gratuite de la salle pour un maximum de 5 week ends par an et par association et sans limitation les jours de semaine .

Vote favorable 11/11

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire

Christine BAUCHEZ

Le secrétaire

Mattéo GENCO

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/11/2026 à 10h59
Réference de l'AR : 054-215400482-20261024-PV_24_10_26-DE
Affiché le 05/11/2026 ; Certifié exécutoire le 05/11/2026